



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 11 mars 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 474 810 du cadastre du Québec (Rang des Campagnards)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création d'un lot ayant une largeur de 41.5 m mesurée à partir de la ligne avant alors que l'article 5.3.2 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une largeur de 45.72 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 8 mars 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 23 février 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA